RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

Arrêté du

fixant les nombres de places ouvertes en 2022 au concours commun d'accès aux enseignements complémentaires conduisant aux diplômes nationaux d'internat des écoles nationales vétérinaires

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R. 812-65 ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2021 relatif au diplôme national d'internat des écoles nationales vétérinaires, notamment ses articles 4 et 5,

Vu l'arrêté du 20 octobre 2021 habilitant les écoles nationales vétérinaires à délivrer des diplômes nationaux d'enseignement vétérinaire ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2021 portant ouverture du concours commun d'accès dans les écoles nationales vétérinaires à la session 2022,

Considérant la proposition de chacun des directeurs des écoles nationales vétérinaires,

Vu l'avis du Conseil des directeurs des écoles nationales vétérinaires en date du 8 juillet 2021 ;

Arrête :

Article 1er

Les nombres totaux de places ouvertes aux sessions 2022 du concours commun d'accès aux enseignements complémentaires conduisant aux diplômes nationaux d'internat des écoles nationales vétérinaires, prévus au 2° du I de l'article R. 812-65 du code rural et de la pêche maritime, sont les suivants :

ÉCOLE	DOMAINE	NOMBRE D'INTERNES
École nationale vétérinaire d'Alfort	Animaux de compagnie	24
	Équidés	10
	Ruminants	4
École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique (ONIRIS) / Ecole nationale vétérinaire de Nantes	Animaux de compagnie	20
	Équidés	9
	Ruminants	4

École nationale vétérinaire de Toulouse	Animaux de compagnie	18
	Équidés	6
	Ruminants	4
Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Vet Agro Sup) / Ecole nationale vétérinaire de Lyon	Animaux de compagnie	20
	Équidés	7
	Ruminants	4

Article 2

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 25 avril 2022

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation

Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,
Valérie BADUEL

